

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Alexandre Louis Guibert.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Rouen (France), le 13 brumaire an V ; il a exercé les fonctions de notaire, à Meudon, depuis 1824 jusqu'en 1831 ; à la fin de 1830, il se démit de ses fonctions, et il alla habiter Paris, où il se livra à des spéculations qui ne furent pas heureuses ; ne pouvant remplir les engagements qu'il avait contractés, il quitta la France et il vint s'établir en Belgique.

Le sieur Guibert habite Herstal (Liège) depuis plus de dix années, et il y a toujours tenu une bonne conduite.

Les autorités consultées demandent s'il convient d'admettre parmi les habitants de la Belgique, un homme qui a quitté la France pour les motifs énoncés au présent rapport.

Le rapporteur,
HENOT.

Pour le président,
MAST DE VRIES.
